

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois et le 16 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Thierry BERTRAND, Denis BUVAT, Céline BRUNIERA, Nicole DEDEBAT, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Caroline FERRER, Carole GAUDEZ, Patricia GOUPIL, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Corinne LAYE, Jean-Pierre MICHAS, Denis PERY, Fabrice PLANCHON, Laurent POMERY, Nicolas REY-BETHBEDER, Laurence ROUSSEL, Simon SANCHEZ, Annabelle SARRAT, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA, Pascal VALIERE.

Procurations: Monsieur Patrice LARRIEU à Monsieur Serge DEUILHE, Madame Annie LE PAPE à Monsieur Laurent POMERY, Madame Catherine LOUIT à Madame Monique D'OLIVEIRA.

Nombre de membres	Résultat du vote
Afférent au Conseil Municipal : 29	Pour: 29
En exercice : 29	Contre: 0
Ont pris part à la délibération : 26+3	Abstention: 0

Date de la convocation : mardi 10 janvier 2023

Date d'affichage: mardi 10 janvier 2023

Délibération n°23 x 01

Débat d'Orientation Budgétaire 2023 à partir du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport doit être présenté au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire s'insère dans les mesures d'informations du public sur les affaires locales et permet aux Elus d'exprimer leurs vues sur la politique budgétaire d'ensemble. Il est rappelé que le contenu de ce rapport, en lui-même, ne donne pas lieu à un vote.

Cependant, comme en dispose l'article L. 2312-1, après avoir pris acte du débat d'orientation budgétaire, une délibération spécifique de l'assemblée doit faire l'objet d'un vote actant de la tenue de la présentation et des débats.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir examiner les orientations budgétaires pour 2023.

Le Débat d'Orientation Budgétaire a donc lieu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1;

PREND acte de la présentation des orientations budgétaires pour 2023 ;

ATTESTE que les débats portant sur les orientations budgétaires pour 2023 se sont tenus.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Serge DEUILHÉ Le Secrétaire de séance, Denis BUVAT

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>.

Rapport d'orientations budgétaires

2023

Commune de Saint-Lys



Sommaire

Introduction	3
1. Le contexte économique 1.1 Zone euro : vers la récession 1.2 L'environnement macro-économique en France	5 5
2. La stratégie financière de la commune 2.1 Analyse rétrospective de la section de fonctionnement – période 2019 – 2022 2.2 L'évolution de l'épargne 2.3 Les dépenses et recettes d'équipement	9 10
 3. La poursuite des projets dans une prospective financière maitrisée 3.1 Contenir les dépenses de fonctionnement 3.2 Dynamiser les recettes 3.3 Les opérations d'investissement de la prospective et le PPI 3.4 Le maintien d'une politique pour chaque secteur 3.5 Equilibre du budget 2023 	13 13 14 16
4. Evolution de la dette	
5. Les données de personnel 5.1 Evolution des dépenses de personnel 5.2 Evolution des effectifs. 5.3 Point sur l'absentéisme (années de référence 2020 et 2021)	23
6. Budget annexe assainissement et service mutualisé de l'ADS 6.1 La gestion de l'eau (potable et pluviale urbaine) et de l'assainissement 6.2 Le service de l'ADS Synthèse	26

Introduction

e rapport d'orientation budgétaire constitue une étape politique fondamentale dans la construction du budget des collectivités territoriales et importante dans le cycle budgétaire annuel.

Si les actions des collectivités sont principalement conditionnées par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire sera rythmé par la prise de nombreuses décisions. Ce rapport constitue ainsi la première étape de ce cycle.

Le contenu du rapport précisé par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République comprend à la fois les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette, ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations.

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992). Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entrainer l'annulation de ce dernier.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et il fait l'objet d'un vote sur la base du rapport présenté.

Dans une première partie, ce rapport d'orientation budgétaire revient sur les points marquants de la période 2019-2022, avant de présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce document présente également les données relatives au personnel et aux budgets annexes.

Grâce aux efforts de gestion engagés, les finances de la collectivité se sont consolidées au cours du mandat. Après plus de 10 millions d'investissement, l'épargne brute dégagée reste stable et oscille entre 11,11 et 16,09 % des recettes de fonctionnement.

La ville accompagne l'évolution de la population par une augmentation des services rendus et la mise en œuvre d'un plan d'équipement ambitieux.

L'équipe majoritaire et les services municipaux ont été impliqués sur les questions afférentes aux ressources, aussi bien sur les budgets de fonctionnement que sur ceux d'investissement afin d'apprécier les besoins des saint-lysiens et les moyens à y affecter pour y répondre.

Le débat qui permettra d'expliquer à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires de l'exercice et les engagements pluriannuels aura pour but de préciser à la fois les priorités du budget primitif ainsi que l'évolution de la situation financière de la collectivité.



1.1 Zone euro: vers la récession

Après une croissance en dents de scie en 2020 en raison du COVID-19, l'année 2021 a marqué le démarrage de la croissance en zone euro mais de manière plus tardive par exemple qu'aux Etats-Unis. La croissance a connu un rythme soutenu au 2ième et 3ième trimestre 2021 finissant sur une croissance plus faible au dernier trimestre.

La croissance du premier et deuxième trimestre 2022 reste quasiment identique à celle du dernier trimestre 2021 puis diminue nettement pour le troisième trimestre.

Les économistes à Bruxelles prévoient désormais une récession, c'est-à-dire un recul du PIB de la zone euro et de l'Union européenne au quatrième trimestre de cette année et sur les trois premiers mois de 2023. « L'activité devrait ensuite se stabiliser puis le rebond serait modéré car le choc négatif sur les prix de l'énergie persistera », a prévenu Paolo Gentiloni, commissaire européen aux affaires économiques.

La première économie européenne, l'Allemagne, sera la plus touchée. Le pays, très industriel et très dépendant du gaz russe, serait même le seul de l'Union européenne à connaître une baisse de son PIB sur l'année 2023 complète, avec un recul estimé à 0.6 %.

Globalement, toutefois, la zone euro devrait afficher une légère croissance l'an prochain, de 0,3 % seulement, alors que, cet été, la Commission européenne tablait encore sur une hausse du PIB de la zone euro de 1,4 % en 2023. L'activité économique en France devrait, elle, se situer dans la moyenne européenne, tout comme celle de l'Italie (Les Echos du 13 novembre).

1.2 L'environnement macro-économique en France

1.2.1 Une chute de la croissance

La croissance en France a été de 1,9 % en 2019, de -7,9 % en 2020 (COVID-19) et de 6,8 % en 2021 (forte reprise après les restrictions sanitaires).

La Banque de France table sur une croissance de 2,6 % en 2022 portée par la résistance de la demande et le rebond du secteur des services, même si le ralentissement de l'activité a été assez net au second semestre. Dans ce contexte, les créations nettes d'emploi sont restées fortes et le taux de chômage est revenu à un niveau historiquement bas pour la France (7,3 % en 2022).

Avec le plein effet du choc externe, l'année 2023 enregistrerait un ralentissement marqué et la croissance du PIB n'atteindrait que + 0,3 %. Une telle projection est entourée d'une incertitude toujours large, notamment liée aux aléas sur les quantités et les prix d'approvisionnement en gaz. Elle n'exclut pas la possibilité d'une récession, qui serait cependant alors temporaire et limitée.

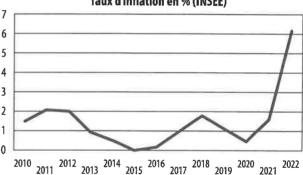
Une fois passé le pic des tensions sur les prix des matières premières et sur l'approvisionnement en énergie, la phase de reprise s'amorcerait en 2024. Ce serait d'abord à un rythme modéré, de 1,2 % en moyenne annuelle.

La dynamique de croissance se poursuivrait sur toute l'année 2025, avec une progression du PIB en moyenne annuelle de 1,8 % (projections macroéconomiques du 17 décembre).

1.2.2 Une inflation en forte accélération

Après 1,1 % en 2019, 0,50 % en 2020, 1,6 % en 2021, l'inflation française (IPC) s'est élevée à 6,2 % en movenne en 2022 selon les résultats définitifs de novembre de l'INSEE.

L'évolution des principaux indicateurs est la suivante : hausse des prix des produits manufacturés (+4,4 % après +4,2 %) et de l'alimentation (+12,1 % après +12,0 %). Les prix des services augmentent sur un an à un rythme proche du mois précédent (+3,0 % après +3,1 %). Les prix de l'énergie ralentissent (+18,4 % après +19,1 %), notamment du fait du moindre dynamisme des prix des produits pétroliers (+17,9 % après +19,9 %), et ce malgré la diminution des remises sur les carburants mi-novembre.



Taux d'inflation en % (INSEE)

L'évolution des prix de l'énergie diminue légèrement en novembre: +18,4 % contre 19,1 % le mois dernier (sources INSEE). En 2021, cet indicateur a progressé de 16,5 % et de 16,20 % depuis le 1ier janvier 2022 impactant fortement le coût de l'énergie pour les collectivités locales (électricité, gaz, carburant).

Les projections macroéconomiques de la Banque de France au 17 décembre indiquent que l'inflation se maintiendrait au même niveau en moyenne annuelle en 2023, mais son profil en glissement annuel serait très différent. avec un pic au premier semestre 2023 puis une nette décrue ensuite (au voisinage de 4 % en fin d'année).

En 2024, l'inflation poursuivrait son repli, même si certains prix alimentaires mais aussi les prix des services, resteraient dynamiques.

Fin 2024 et en 2025, l'inflation reviendrait vers la cible de la Banque centrale européenne (BCE) de 2 %. Les données proviennent de la DGCL « Les collectivités locales en chiffres 2022 ».

1.3 Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2023

Depuis la loi de finances 2017, l'indice retenu pour la revalorisation forfaitaire des bases est l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constaté en novembre. Pour 2023, ce coefficient devrait s'établir à +7,2% (de novembre 2021 à novembre 2022).



La dotation globale de fonctionnement (DGF) est fixée à 26,9 milliards d'euros pour 2023. Elle doit augmenter de 320 millions d'euros par rapport à 2022 :

- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros,
- La dotation d'intercommunalité progresse de 30 millions d'euros,
- Nouvelle enveloppe de 110 millions d'euros accordée aux collectivités pour faire face à la flambée des prix de l'énergie.

Vous trouverez ci-dessous, l'évolution de ces dotations pour la commune de 2018 à 2022 :

8 7 6 5 4 3 2 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023

Revalorisation forfaitaire des bases

€	2019	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire	991 044	999 042	1 003 863	1 009 845
Dotation de péréquation (DSR/DNP)	1 151 502	1 191 350	1 359 962	1 410 248
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	867 340	916 530	1 032 089	1 087 910
Dotation de solidarité rurale bourg centre	518 323	533 815	614 506	648 545
Dotation de solidarité rurale péréquation	150 274	151 866	157 896	157 387
Dotation de solidarité rurale cible	198 743	230 849	259 687	281 978
Dotation Nationale de Péréquation (DNP) part principale et majoration	284 162	274 820	327 873	322 338
Dotation nationale de péréquation part principale	252 230	241 286	289 370	285 458
Dotation nationale de péréquation part majoration	31 932	33 534	38 503	36 880
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	2 142 546	2 190 392	2 363 825	2 420 093

1.3.2 Suppression de la CVAE entraînant une nouvelle réduction du pouvoir de taux des collectivités

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est supprimée en deux ans.

Une part croissante des recettes n'est plus acquittée par le contribuable local mais par l'Etat. De ce fait, le pouvoir de taux est réduit dans le même temps.

Depuis 2017, les modifications ont été les suivantes :

- Suppression de la TH sur les résidences principales à hauteur de 23 milliards d'euros. Le pouvoir de taux a été conservé en partie suite au transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département pour 15 milliards. La différence de 8 milliards est pilotée par l'État via un prélèvement sur la TVA,
- Suppression de 3,4 milliards de taxes foncières sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des

Les collectivités locales ont perdu leurs marges de manœuvre sur 11,4 milliards de recettes locales soit 15,2 % du produit des impôts et taxes locales. entreprises, des établissements industriels, compensés par un prélèvement sur les recettes du budget de l'Etat.

En tout, les collectivités locales au sens large ont perdu leurs marges de manœuvre sur 11,4 milliards de recettes locales soit 15,2 % du produit des impôts et taxes locales (Analyse financière des communes et des EPCI 2022 de l'AMF).

1.3.3 Filet de sécurité pour les dépenses énergétiques des collectivités

Les communes, les intercommunalités, les départements et les régions en bénéficieront si leur épargne brute enregistre en 2023 une baisse de plus de 15% (contre 25% dans la version initiale).

Toutefois, seuls les collectivités ou groupements les moins favorisés (ceux ayant un potentiel fiscal ou financier inférieur au double de la moyenne du même groupe démographique de collectivités auquel ils appartiennent) pourront percevoir une aide.

Celle-ci (qui prendra la forme d'une dotation) sera égale à la moitié de la différence entre la progression des dépenses d'énergie (entre 2022 et 2023) et 50% de la hausse des recettes réelles de fonctionnement (sur la même période).

La demande pour bénéficier d'un acompte sur la dotation devra être faite avant le 30 novembre 2023.

1.3.4 L'amortisseur d'électricité

Cet amortisseur est destiné «à toutes les collectivités et établissements publics n'ayant pas d'activités concurrentielles, quel que soit leur statut».

L'aide porte que sur la «part énergie» du contrat, c'està-dire «le prix annuel moyen de l'électricité hors coûts d'acheminement de l'électricité dans le réseau (tarif réseau ou Turpe) et hors taxes».

«L'amortisseur viendra ramener le prix annuel moyen de la 'part énergie' à 180 euros/MWh sur la moitié des volumes d'électricité consommée, dans la limite d'un plafond d'aide unitaire de la 'part énergie' du contrat à 500 euros/MWh»,

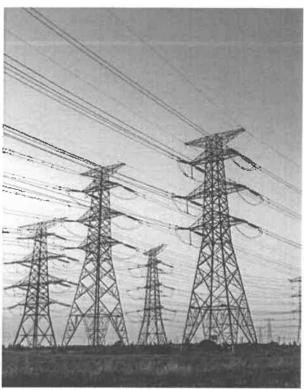
En conséquence, la réduction maximale du prix unitaire sera de 160 euros/MWh sur la totalité de la consommation [(500-180)/2], alors qu'elle aurait pu atteindre près de 240 euros précédemment (sources Localtis du 30 novembre).

Une collectivité locale qui va bénéficier de l'amortisseur électrique pourra rester éligible au filet de sécurité destiné à compenser partiellement les surcoûts de l'énergie en 2023.

Elle bénéficiera du filet de sécurité uniquement si elle respecte les critères d'éligibilité prévus.

Les dépenses d'énergie prises en compte pour évaluer l'éligibilité et pour le calcul du montant de compensation du filet de sécurité seront néanmoins réduites grâce à l'amortisseur électrique.

Alors que l'amortisseur électrique est une réduction de prix, le filet de sécurité correspond à une recette de compensation (note du ministère de la Transition écologique).



L'Etat a mis en place des mesures de soutien afin d'aider les collectivités face à la hausse des prix de l'énergie.

1.3.5 Partage de la taxe d'aménagement

Introduite par la loi de finances pour 2022, celle-ci a rendu obligatoire le reversement par les communes membres d'une partie ou de la totalité du produit de la taxe à leur intercommunalité, et ce en tenant compte des dépenses d'équipements publics que cette dernière finance du fait de ses compétences sur le territoire communal.

L'exécutif a donc fait le choix de ne pas aller à l'encontre du compromis que les parlementaires ont passé dans le cadre de l'examen de la seconde loi de finances rectificative pour 2022 (qui a été publiée le 2 décembre).

Ceux-ci se sont mis d'accord pour revenir au caractère facultatif du reversement de la taxe d'aménagement à l'intercommunalité (principe qui prévalait avant la réforme).



2.1 Analyse rétrospective de la section de fonctionnement (période 2019 – 2022)

2.1.1 Charges de fonctionnement courant

- Les années 2020 et 2021 ont été pratiquement neutralisées du fait de la crise sanitaire : moins de manifestations ont été organisées ce qui a conduit à une diminution des dépenses de fonctionnement courantes, particulièrement sur l'année 2020.
- L'année 2022 est marquée par l'importante augmentation des tarifs de l'électricité, du gaz et des carburants. Cette augmentation de 103 % comparativement aux dépenses sur ce même poste en 2021 impacte le budget de plus de 350 K€.

	2019	2020	2021	2022 (provisoire)	evolution 2021 à 2022 en %	EN VALEUR	impact décisions exogènes
Dépenses de fonctionnement courant	1 587 652	1 472 882	1 615 130	2 019 000	25,01	403 870	
DONT FLUIDES (électricité, gaz, carburant)	393 439	345 735	372 624	737 500	103,29	384 876	350 000
Charges de personnel	3 086 398	3 174 144	3 369 137	3 839 000	13,95	469 863	140 000
Atténuation de produits	734 943	809 139	702 205	684 000	-2,59	-18 205	
Subventions associations / Indemnités élus	890 090	914 413	945 818	995 500	5,25	49 682	25 000
Charges financières : amprunts	224 408	216 918	201 878	188 600	6,58	-13 278	
Charges exceptionnelles	27 815	83 076	473 988	6 000	98,73	467 988	
TOTAL DES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 551 306	6 670 572	7 308 156	7 732 100		423 944	

- On peut noter qu'à dépenses identiques en termes de fluides à celles de 2021, les dépenses de fonctionnement de l'année 2022 auraient été particulièrement contenues et ce, malgré de nouvelles charges induites par l'ouvertures de nouveaux équipements (COSEC, RUGBY).

2.1.2 Dépenses de personnel

- Compte-tenu du développement de la commune, une politique de renforcement des services a été mise en place (voir chapitre 5 « Données de personnel »).
- L'année 2021 est également marquée par la refonte et une revalorisation des grilles indiciaires des agents.
- L'année 2022, malgré des effectifs stables, affiche une augmentation de la masse salariale de pratiquement 14% consécutivement à l'augmentation du point d'indice à hauteur de 3.5 % sur les 6 derniers mois et l'effet en année pleine de la revalorisation des grilles de 2021.

2.1.3 Les recettes de fonctionnement

Les mêmes raisons que celles qui ont fait baisser les dépenses de fonctionnement en 2020 et 2021 ont également fait baisser les produits des services de plus de 30% comparativement à une année normale (2019).

Le restaurant communal fermé, les droits de place sur le marché de plein vent minorés, ont généré cette baisse d'environ 80 000 euros. L'année 2022 a connu une importante revalorisation des bases fiscales de 3.4 % (contre 0.2 % en 2021), ce qui a eu pour effet d'augmenter substantiellement les recettes de la commune en la matière, tout comme les achats/ventes de biens immobiliers sur la commune, avec des recettes sur les droits de mutations particulièrement dynamiques (598 000 euros en 2021).

L'évolution des dépenses de personnel est en adéquation avec l'évolution de la ville et des services proposés aux habitants. Une attention particulière est portée à la maîtrise et au suivi rigoureux des nouveaux recrutements.

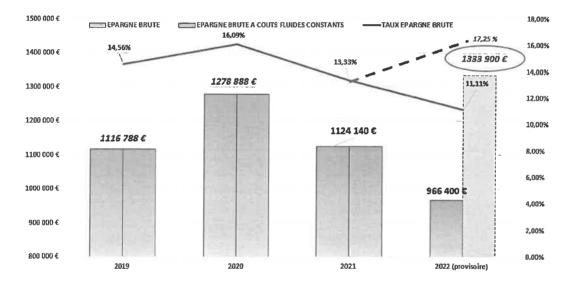


Les recettes sur les droits de mutations, à l'occasion d'achats/ ventes de biens immobiliers, ont atteint 598 000 euros en 2021.

	2019	2020	2021	2022 (provisoire)	evolution 2021 à 2022 en %	EN VALEUR
Atténuations de charges (remboursements)	89 508	183 471	231 373	122 000	-47,27	-109 373
Produits des services	281 496	171 219	194 559	206 100	5,93	11 541
Impôts et taxes	4 551 136	4 663 421	5 153 690	5 342 600	3,67	188 910
Dotations et participations	2 434 458	2 508 796	2 570 129	2 765 800	7,61	195 671
Produits des domaines (locations)	227 948	229 384	228 466	237 900	4,13	9 434
Produits exceptionnels	83 548	193 169	54 079	24 100	-55,44	-29 979
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 668 094	7 949 460	8 432 296	8 698 500		266 204
EPARGNE DE GESTION	1 285 463	1 385 713	1 745 927	1 136 900		
EPARGNE BRUTE	1 116 788	1 278 888	1 124 140	966 400		
TAUX EPARGNE BRUTE	14,56%	16,09	13,33%	11,11%		

2.2 L'évolution de l'épargne

Au cours des quatre années présentées, le montant de l'épargne brute dégagée reste stable et ce malgré une hausse mécanique des charges courantes du fait de l'augmentation générale des prix. Cette stabilité témoigne notamment d'une gestion rigoureuse des dépenses. L'équipe municipale s'est fixée un objectif de 500 000 euros minimum d'épargne brute afin d'autofinancer la rénovation courante des bâtiments communaux. L'épargne brute, rapportée aux recettes réelles de fonc-



tionnement, oscille entre 11.11 et 16.09 %. Il est généralement admis qu'un ratio de 8 % à 15% est satisfaisant. On peut souligner qu'en 2022, si les dépenses en matière énergétique étaient restées au même niveau qu'en 2021, l'épargne brute aurait atteint la somme de 1.351 million d'euros, soit 17.25 % des dépenses de fonctionnement, donc largement au-dessus des préconisations en la matière.

L'équipe municipale s'est fixée un objectif de 500 000 euros minimum d'épargne brute afin d'autofinancer la rénovation courante des bâtiments communaux.

2.3 Les dépenses et recettes d'équipement

De 2019 à 2022, la commune a consacré plus de 11.5 millions d'euros de son budget en rénovations, travaux, acquisitions de matériel, travaux de voirie et d'assainissement.

	2019	2 <i>02</i> 0	2021	2622 (prévisionnel)	TOTAL	OBSERVATIONS
FESTIVITES				20 500 €	20 500 €	
ACQUISITIONS FONCIÈRES	297638€	114€	174 486 €	193 400€	665 638 €	1
SERVICES TECHNIQUES ACHA'IS MATERIELS ET TRAVAUX	72351 €	28 900 C	127973 €	157 290 €	296 589 €	
VOIRIE	23231 €	786 R33 C	30935 ¢	1.567.7100	2 358 709 €	dant ript emprunt voirie
ASSAUNISSEMENT			671597		671 597 €	Reversement excédent
L'ESCALYS TRAVAUX ET AMENAGEMENTS	1666469€	351.983 €	158720€	22 900 €	2 200 072 €	
MOBIUER EQUIPEMENTS	8656€	4 200 €	31.256 €	37400€	81 521 €	
POLICE MUNICIPALE et CIMETIERES	3400€	10 548 €	5 495 €	1900€	21 343 €	
BATIMENTS COMMUNAUXTRAVAUX	32827€	6114€	7313€	54 200 €	100 434 €	
AMENIA GEMENTS LIRBAINS	78791€	15 687 €	1.786€	68300€	164,564 €	
TRAVAUX SALLE GRAVETIC	6093€	30014€	45 458 €	. €	81.565 €	
RENOVATION ET EXTENSION TRIBUNES STADE RUGBY	61375€	845 184 C	116 335 €	34 000 €	1 056 894 €	
RENOVATION ET EXTENSION DU COSEC	104515€	1 080 561 C	985 470 €	416 000 €	2 586 546 €	
ECOLES ACHATS ET TRAVAUX D'INVESTISSIMENT	132654 (19 177 ¢	86917€	35 800 C	274 548 €	
INFORMATIQUE: UCENCES ET DIVERS MATERIELS INFORMATIQUES	25629€	34 733 €	84368€	85400€	230 130 €	
EGI, ISE	230€	. (. €		230 €	
CULTURE	13985€	2.750 €	16519€	15 100 €	48 354 €	
FQUIPEMENTS SPORTIES	205918€	39.967 €	29 414 €	227,000€	496 299 €	
URBANISME PLU	42,720 €	76.040 €	17456€	\$00 C	86 716 €	
TOTAL	2 776 482 €	3 232 883 €	2 585 499 €	2 937 400 €	11 532 264 €	

Ce rythme soutenu de pratiquement 2.9 millions par an, soit 304.60 euros par habitant sur les 4 années de référence témoigne d'une volonté de développement et d'entretien du patrimoine de la commune.

Au niveau national, les dépenses moyennes par habitant consacrées par les villes de moins de 10 000 habitants s'élevaient en 2021 à 314 euros. (source LBP)

Il est à noter que d'importantes sommes ont été mobilisées :

- A la rénovation de bâtiments sportifs (COSEC, tribunes et vestiaires du rugby, terrains de tennis);
- A la création d'un site consacré à la culture et aux associations : L'Escalys ;
- Aux dépenses de voirie et d'assainissement ;
- Au déploiement d'équipements informatiques, notamment dans les écoles ;
- A des acquisitions foncières dont les locaux de la MAM :
- Au renouvellement des équipements nécessaires au fonctionnement des services ;
- Au remboursement des emprunts contractés par l'Agglo du Muretain pour le financement de la voirie.



100% des classes élémentaires sont équipées de videoprojecteurs et 50% des classes maternelles.



Après des travaux de construction et de rénovation, les installations sportives du rugby et du COSEC ont été mises à la disposition des pratiquants.





La prospective financière vise à anticiper, pour les prochaines années, les recettes et les dépenses de la ville, aux fins de piloter la réalisation des investissements tout en gardant la maîtrise de la situation financière de la ville.

L'enjeu est triple :

- Financer la programmation pluriannuelle des investissements structurants, propres à répondre aux besoins en termes de service public;
- Absorber le coût en fonctionnement de ces investissements ;
- Dégager un niveau d'épargne suffisant pour financer ces nouveaux équipements et limiter le recours à l'emprunt et conserver une situation financière soutenable.

Dans un environnement national de plus en plus contraint, le budget primitif 2023 se veut prudent mais avec une vision claire des enjeux pour notre commune pour ces 3 prochaines années.

- L'enjeu environnemental et la transition écologique seront la 1ère priorité. Chaque action publique s'inscrira dans ce contexte nouveau et incontournable pour notre avenir et celui de nos enfants. Plusieurs nouveaux chantiers seront lancés: la rénovation thermique des bâtiments, en particulier des écoles, la végétalisation des espaces publics, les économies d'énergie.
- L'amélioration des déplacements et des espaces publics en privilégiant les modes doux (piétons, vélo) avec des actions structurantes majeures (cheminements doux sécurisés le long des RD19 & RD 53, revue du plan de circulation dans la ville) et des améliorations du quotidien pour accompagner le changement dans nos habitudes (parkings vélo en ville et dans les écoles, chemins de randonnée, accompagnement des projets REV).
- L'enrichissement de l'offre culturelle et d'animation de la ville, l'amélioration des infrastructures de spectacle et de lieux de vie, avec la réalisation du musée de Saint-Lys Radio, la rénovation de la salle de la Gravette, la reconversion du Grand café de France en espace de vie.

3.1 Contenir les dépenses de fonctionnement

La volonté de l'équipe municipale est de limiter la croissance des dépenses dont elle a la maîtrise. Cependant, la flambée des prix de l'énergie vient particulièrement déstabiliser l'équilibre financier de la collectivité et les projets d'investissement qu'elle souhaite porter.

Les efforts demandés pour contenir les dépenses seront d'autant plus importants, de manière certaine sur le budget 2023 et peut-être également sur les exercices suivants.

Les nouvelles dépenses induites des équipements livrés (COSEC, Tribunes), dépenses notamment d'entretien et de fluides, viendront également alourdir les charges de fonctionnement de manière substantielle. L'ouverture du

musée et l'utilisation en année pleine des locaux de L'Escalys impacteront également le budget.

Il est demandé aux services de rationaliser leurs achats en mettant en place, de manière récurrente, la mise en concurrence et les achats mutualisés.

Les opérations prévues dans la prospective, portant pour certaines sur la rénovation de bâtiments permettront, à court terme, de réduire la facture énergétique.

Des actions d'économie d'énergie seront progressivement mises en place :

- Mise en place de l'extinction des éclairages la nuit et poursuite de l'objectif 100% LED en 2025 pour la totalité de l'éclairage public à la suite d'un diagnostic réalisé sur la commune;
- Poursuivre la rénovation de nos bâtiments communaux en intégrant notamment les enjeux thermiques.

3.2 Dynamiser les recettes

La recherche active des subventions sera toujours maintenue à un rythme soutenu. Comme lors des années précédentes, les potentiels financeurs seront sollicités sur les opérations à réaliser, en particulier sur les projets en lien avec la transition écologique.

Au cours des 4 derniers exercices, le montant des subventions d'investissement encaissé par la commune s'est élevé à 2.6 millions d'euros.

La forte inflation prévue pour l'année 2023 impactera également la revalorisation des bases qui connaîtra un taux particulièrement élevé comparativement à celui que les collectivités ont connu lors des dernières années (plus de 7 % en 2023). Le choix politique est de maintenir les taux de la fiscalité communale pour 2023.

La volonté de l'équipe municipale est de limiter la croissance des dépenses dont elle a la maîtrise. Cependant, la flambée des prix de l'énergie vient particulièrement déstabiliser l'équilibre financier de la collectivité et les projets d'investissement qu'elle souhaite porter.

Au cours des 4 derniers exercices, le montant des subventions d'investissement encaissé par la commune s'est élevé à 2.6 millions d'euros.

3.3 Le maintien d'une politique pour chaque secteur

3.3.1 La prise en compte des évolutions climatiques

La transition écologique et le développement durable sont au cœur de notre action politique et touchent l'ensemble des domaines : économie d'énergie, développement des déplacements doux, développement du circuit court. La prise en compte des aspects écologiques apparait dans les budgets de fonctionnement et d'investissement en transversalité des actions et des projets menés par la municipalité.

Notre projet est complémentaire à celui du Muretain Agglo et son « plan climat-air-énergie » qui s'inscrit de manière territoriale en lien avec l'ensemble des acteurs sur 5 axes principaux :

- La réduction des consommations et des émissions de GES dans le bâtiment ;
- Une mobilité plus durable ;
- Relocalisation de la production énergétique ;
- Préservation et valorisation des espaces et des ressources pour la qualité des habitants ;
- Coordination et accompagnement de la transition énergie climat sur le territoire.

Ces actions vont se traduire en 2023 et sur la période :

- Amélioration de la gestion des déchets, mise en place de containers enterrés
- Mise en valeur de notre patrimoine naturel au travers de la création de chemins de randonnée à thèmes:
- Mise en place de l'extinction des éclairages la nuit et poursuite de l'objectif 100% LED en 2025 pour la totalité de l'éclairage public à la suite d'un diagnostic réalisé sur la commune ;
- Poursuivre la rénovation de nos bâtiments communaux en intégrant notamment les enjeux thermiques ;
- Mise en place d'un plan de revégétalisation des espaces extérieurs de nos écoles et d'équipements favorisant les déplacements doux;
- Mise en place d'un conseil de la transition écologique.



En 2022, plusieurs conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagéres ont été mis en place en centre ville

3.3.2 La voirie

• 1er axe : Mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement sur la rénovation de la voirie communale :

Le rapport définitif du diagnostic Voirie établie par le cabinet NEXT ROAD ENGINEERING et présenté en fin 2020 par le service voirie du Muretain Agglo a permis de dégager un budget de 250 000 € annuel qui est investi à compter de l'exercice comptable 2022 pour une rénovation de la voirie communale sur une durée prévisionnelle de 5 ans. Le démarrage des travaux de rénovation de la voirie communale a débuté sur le deuxième semestre 2022.



Plusieurs voies communales ont été rénovées cettes année. Cet effort se poursuivra en 2023.

• 2ème axe : Des cheminements doux sécurisés le long des RD19 & RD 53 :

En lien avec le service voirie du Muretain Agglo, les études préliminaires de sécurisation le long de la RD 19 Route de Lamasquère & de la RD 53 Route de Saint Clar ont été menées par le BET URBALINK sur l'année 2021.

Ces études ont permis d'étudier la faisabilité d'aménagements de cheminements dédiés aux modes doux (piétons/cycles) et d'en définir leurs coûts.

Les coûts prévisionnels de ces travaux (hors montants de travaux d'enfouissement de réseaux, de déploiement de l'éclairage public et d'acquisitions/régularisations foncières) sont aujourd'hui estimés à :

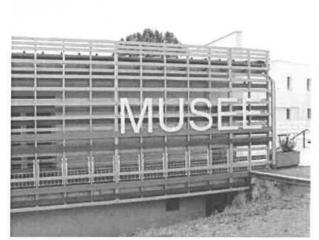
- 650 000 € pour la RD 19 (linéaire de 1.2 kms) ;
- 1 500 000 € pour la RD 53 (linéaire 2.3 kms).

L'estimation globale des coûts d'investissements permettra d'envisager un démarrage des travaux à compter de 2023/2024 et de dégager un PPI compatible avec les capacités financières de la commune.

3.3.3 Les secteurs culturels et festivités

- Développer la médiathèque en un pôle culture renforcé pour la ville
 - Un lieu référence « culture » pour la ville et une ressource d'animations culturelles dans les murs et hors les murs ;
 - Un pôle culturel organisé qui collabore avec les partenaires extérieurs (Associations, MJC-CS, commercants);

- Une communication améliorée (agenda culture, réseau social médiathèque).
- ◆ Les « Escales de Saint-Lys » seront renouvelées en 2023 autour de thématiques invitant à la découverte d'autres cultures du monde, en partenariat avec des associations, le comité des fêtes et différents artistes ou artisans locaux.
- Une fête de la musique avec plusieurs groupes dans la ville et un concert majeur en plein cœur de la ville et un lien fort avec les commerçants ;
- Réalisation des travaux d'aménagement du musée de Saint-Lys Radio ;



Le musée Saint-Lys Radio devrait ouvrir au public au courant de l'année 2023.

• Un salon du livre 2023 pour développer cet événement majeur de la vie culturelle Saint-Lysienne.

En parallèle à ces trois enjeux majeurs, la municipalité continuera à intervenir dans d'autres domaines importants pour la qualité de vie des Saint-Lysiens.

3.3.4 En faveur des plus fragiles

Le CCAS et son réseau de bénévoles restent mobilisés pour assurer la continuité de leurs missions et renforcer l'accompagnement des plus vulnérables, notamment:

- Le portage des repas ;
- Actions en faveur des aînés avec des animations intergénérationnelles et le voyage des ainés;
- Lutte contre l'isolement avec un suivi régulier des personnes inscrites sur le registre du plan canicule ou ayant été signalées par un tiers ainsi que l'Aide aux déplacements : la mise à disposition de la navette communale a permis d'assurer 500 déplacements à la demande (RDV médicaux, supermarchés, restos du cœur...);



Prés de 9000 repas sont livrés tous les ans par le service de portage à domicile du CCAS

- L'aide alimentaire et financière ainsi que l'Aide aux familles ;
- Le suivi du logement social et la mise à disposition de logement temporaire et d'urgence;
- L'emploi avec un accompagnement des demandeurs d'emploi de la commune individuellement ou en atelier collectif et l'organisation du Markethon;
- La jeunesse avec le financement du BAFA, le financement d'une bourse au permis de conduire de 500€ et l'organisation de la journée prévention à la sécurité routjère.

3.3.5 Le secteur éducation-enfance-jeunesse

• Forte de plus de 1 000 élèves, la ville de Saint-Lys confirme son soutien aux écoles pour permettre les meilleures conditions d'apprentissage pour nos enfants. Tout d'abord, un budget de fonctionnement à hauteur de 36 euros par enfant pour les fournitures. Le budget transport sera de 17 € par enfant pour permettre dès que possible un accès encore plus large et fréquent au sport et à la culture. Un soutien aux coopératives scolaires avec la poursuite de la subvention de 16 € par enfant et aux sorties et voyages scolaires avec une participation de 50 € par classe et nuit transplantée.



Les écoles primaires de Saint-Lys comptent plus de 1000 élèves.

- Une politique jeunesse affirmée avec le relais de la MJC-CS et le soutien des partenaires institutionnels dont la CAF et la FRMJC :
 - Développement du secteur jeunesse en lien avec la MJC-Centre social, développement d'animations pour et par les jeunes ;
 - Animation du CMJ et accompagnement de leurs projets;

3.3.6 Le secteur sport et vie associative

• Une politique orientée vers les pratiques sportives ouvertes à tous. Au-delà du soutien de la vie associative en aide financière directe, la rénovation des infrastructures sportives seront poursuivies en 2023.



La Ville fournit un important effort de soutien aux associations sous la forme de subventions, de prêt de salles et de matériel.

- Pour rappel, la commune verse 312 000€ de subvention aux associations chaque année;
- Aide matérielle avec la mise à disposition de salles gratuites, de soutien des services techniques et du service association;
- Renouvellement du mobilier des salles associatives :
- Accompagnement du CLDVA, instance participative et lien privilégié entre la mairie et les associations mais également soutien à la mise en place d'actions mutualisées entre les associations.

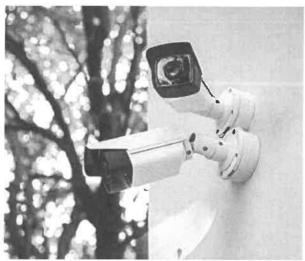
3.7.7 Le dialogue citoyen

- Le Conseil Municipal des jeunes et le Conseil des Sages ont été renouvelés en 2022.
- Le Conseil Local de Développement de la Vie Associative sera renouvelé début 2023.
- Parallèlement, la création du conseil local de la transition écologique et l'adoption en conseil municipal de la charte de conseils de citoyens renforcent la volonté de la municipalité d'ouvrir aux saint-lysiens des espaces toujours plus nombreux de concertation et de participation

à l'évolution de leur commune.

3.3.8 La sécurité publique

La population de la commune va prochainement atteindre les 10 000 habitants,



Des études pour la mise en place d'un système de vidéoprotection ont été lancées.

En lien avec cette évolution de population ainsi que des risques actuels nationaux, le souhait politique est de donner des moyens supplémentaires à la police municipale afin de faciliter leurs missions quotidiennes de sécurité publique.

Ainsi, la police municipale atteint un effectif total de 4 policiers municipaux et de 2 ASVP.

Ces moyens supplémentaires humains s'accompagnent de moyens techniques à l'étude par la mise en place d'un système de vidéoprotection cohérent avec les besoins communaux. Ce dispositif de sécurité doit en priorité rassurer et protéger les administrés et participera à la sécurisation progressive des bâtiments publics.

Il pourra aider la brigade de gendarmerie en apportant, si besoin, des preuves aux enquêtes judiciaires et aux contrôles des accès routiers de la ville.

Ce système de vidéoprotection sera évolutif et saura s'adapter aux futurs besoins des différentes forces de l'ordre.

3.4 Les opérations d'investissement de la prospective et le PPI

Ce sera un enjeu fort pour toutes les collectivités locales en 2023 que de pouvoir maintenir leur programme d'investissement alors que les capacités d'autofinancement seront fortement mises à mal.

Cependant, nous nous devons de continuer à investir pour l'avenir de Saint-Lys, son attractivité et son vivre ensemble, avec un PPI adapté et adaptable qui tient compte :

- D'une replanification de certaines opérations pour lesquelles les études ne sont pas encore lancées;
- Du maintien de celles qui nous semblent structurantes ;
- Et en accélérant notre programme au service des plans d'économie d'énergie sur les bâtiments et la voirie, dans une démarche accompagnant la transition écologique.

					PROS	PECTIV	VE	Bratti	Test.
PPI et AUTRES DEPENSES INVESTISSEMENT	Prioritation	2023	RAR 2023	2024	2928	2026	TOTAL OPERATION	PRIORITE 1	PRIORITE
GOSEC	100	257 601	90 800				348 401	348 404	
TRIBUNES ET VESTWRES RUGBY	1	212 104	2:300				214 404	214.404	
NOEOPROTECTION	1	70 000					70 000	70 000	
RENOVATION FOOTBALL	2			470 000	130 600				1 004 000
RENOVATION GRAVETTE	1	125 000	163 900	800 000	620 000		1 728 900	1 728 900	
BOURG CENTRE		175 000	20 000	250 000	200 000	200 000	845 000	845 000	
RENOVATION HOTEL DE VILLE	,			50 000	1 040 000	édé ödé			1934-000
REMOVATION ECOLES		70 000		550 000	600 000	780 000	2 900 000	2 000 000	
REMOVATION MEDIATHEOLIE	2				509 000	500 000			1-004-000
ACQUISITIONS FONCIERES		220 000	2 000				222 000	222 000	
MAISON PLURIOSCIPUINAIRE DE SANTE							0	0	
ENVELOPPES YORKES et OPERATIONS ISOLEES (100 KE/an)	1	490 000		350 000	380 000		1 190 000	1 190 000	1
CHEMNEMENTS DOUX (Lamasquère et Savi Clar)	1	100 000		500 000	650 000		1 250 000	1 250 000	
ENVELOPPE INVESTISSEMENT COURANT (rénovation patrimoine)	4	\$20 000	150 300	400 000	400 000	490 000	1 900 300	1 900 300	
AUTRES DEPENSES EQUIPEVENTS : Morrisuque	1	100 000	115 800	100 000	100 000	100 000	\$15.000	515 800	
Sous-total depenses d'équipement PRIORITES 1		2 339 705	606 404	2 950 000	2 020 000	1 480 000	10 204 005	10 284 805	3 330 00

Les principales opérations pour l'année 2023 :

• Enfance et jeunesse

- Lancement des études / diagnostics sur les établissements scolaires les plus anciens de la commune, en particulier l'école Petit Prince et l'école Florence Arthaud (secteur Ayguebelle) plus spécifiquement sur le plan thermique;
- Mise en place d'un plan pluriannuel d'amélioration des espaces extérieurs des écoles (végétalisation, incitation aux déplacements doux, jeux enfants);
- -Travaux et mise en sécurité des différents bâtiments ;
- Réfection du City Stade ;
- Renouvellement et création d'aires de jeux ;

Rénovation des bâtiments

- -Travaux de rénovation énergétique de la Gravette notamment dans le but de réduire la facture énergétique et d'améliorer le fonctionnement de ce bâtiment;
- Remplacement des éclairages ;
- Prise en compte de l'accessibilité dans tous les travaux de rénovation.



L'Espace Gravette fera l'objet d'une rénovation énergétique.

Cadre de vie

- Révision du PLU;
- Enveloppe consacrée aux cheminements doux ;
- Vidéo protection sur la commune ;
- Budget participatif;
- Bourg centre : études pour la rénovation du centreville et de son plan de circulation ;
- Lancement du projet de Maison de santé pluridisciplinaire avec un partenaire privé ;



La Ville va continuer à renforcer son réseau de voies consacrées aux déplacements doux (piétons et ciclystes).

- Installation et remplacement des poteaux à incendie dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie ;
- Etude pour l'agrandissement du cimetière de la Moutonne ;
- Equipements et matériels sportifs pour le COSEC.

Equipements des services

- Reconduite d'un budget annuel pour le renouvellement du parc informatique ;
- Finalisation de la montée en version des logiciels Finances et RH;
- Equipements pour le soutien et la sécurisation des festivités ;

- Outillage et équipement Services Techniques ;
- Equipements pour la restauration scolaire dans le cadre du transfert de compétence ;
- Renouvellement des équipements de la police municipale.
- Projet « Bourgs-Centres » : Ecrire la ville de demain pour répondre aux grands enjeux de transition de nos modes de vie

1er axe : Définir les grandes orientations d'un projet global

- Contractualisation de la commune avec la Région Occitanie, le Département de la Haute-Garonne, le Muretain Agglo, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Garonne (CAUE) et l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO), au travers de la démarche d'amélioration du cadre de vie des habitants à travers le contrat « BOURGS-CENTRES 2020-2032 ».



Le projet « Bourgs-Centre » fera appel à la mobilisation de tous les habitants afin de définir ensemble, les grandes orientations qui permettront de revitaliser et de renouveler l'attractivité du centre-ville.

Trois grands axes sont définis : les mobilités douces, la revalorisation des espaces publics et l'adaptation des équipements et services publics.

- La procédure de modification simplifiée du PLU arrive à son terme début 2023, outil nécessaire afin de ne pas figer la ville en attente de l'approbation de la révision.
- La procédure de révision du PLU lancée en 2016 se heurte aux évolutions législatives telles l'application par anticipation de la loi ZAN, la prise en compte de l'évolution démographique ou l'adoption d'un schéma économique intercommunal, des études complémentaires sont nécessaires pour le territoire, un nouveau marché d'études urbaines et architecturales, environnementales, juridiques et économiques publié fin 2022 viendra étoffer le projet de la ville.

2ème axe: Diagnostics du territoire

- Etude circulation à l'échelle de la commune (véhicules, cycles, piétons, transports, flux);
- Mise en œuvre d'un diagnostic d'archéologie préventive, en lien avec la DRAC, sur un périmètre bastide élargie;
- Diagnostics partagés où les usages par type, par usagers, par âges seront interrogés;

3ème axe: Mise en œuvre

- Elaboration d'un plan guide mobilier urbain et occupation du domaine public ;
- Lancement de l'appel à candidature pour l'étude de programmation du grand café de France, site emblématique de la commune avec un positionnement stratégique afin de déterminer la programmation la plus adaptée;



En 2023, une étude sera lancée afin de décider de l'avenir du bâtiment abritant « Le grand café de France ».

- Mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du contrat « Bourgs Centres », mise en place de la gouvernance (comité de pilotage, comité technique, comité de suivi). Priorisation des actions en corrélation avec le budget prudentiel 2023 et les subventions mobilisables.

Et enfin de fortes attentes en matière de communication dans la mobilisation « Contrat Bourgs-Centres » pour laquelle les partenaires retenus seront essentiels, avec une campagne de communication adaptée et déployée sur l'intégralité de la période et du territoire et de ses publics, pour animer la démarche auprès du grand public en continu, se concerter pour la mise en place d'actions. Il sera également important de restituer et diffuser les résultats et d'intégrer les enjeux dans les décisions et politiques publiques.

3.5 Equilibre du budget 2023

Dans un contexte inflationniste et face aux incertitudes qui pèsent sur les collectivités territoriales, Saint-Lys s'inscrit dans la volonté de maintenir un service public adapté et de proximité dans un souci permanent de recherche d'efficience de la dépense publique.

La ville poursuit ses efforts d'optimisation des recettes en garantissant une santé financière correcte de la collectivité tout en se souciant d'un niveau de service rendu à la population.

Hors dépenses d'énergie, les dépenses de fonctionnement courant n'augmenteront pas en 2023. Toutefois, cette « non augmentation » se traduit dans les faits par une baisse de dépenses compte-tenu du taux important de l'inflation et de son impact sur les autres postes de dépenses.

Hors dépenses d'énergie, les dépenses de fonctionnement courant n'augmenteront pas en 2023.

	2019	2020	2021	2022 (provisoire)	2023 (provisoire)	evolution 2022 à 2023 en %	EN VALEUR
Dépenses de fonctionnement courant	1 587 652	1 472 882	1 615 130	2 019 000	2 582 844	27,93	563 844
DONT FLUIDES (électricité, gaz, carburant)	393 439	345 735	372 624	757 500	1 247 000	64,62	489 500
Charges de personnel	3 086 398	3 174 144	3 369 137	3 839 000	4 116 000	7,22	277 000
Atténuation de produits	734 943	809 139	702 205	684 000	797 000	16,52	113 000
Subventions associations / Indemnités élus	890 090	914 413	945 818	995 500	1 142 500	14,77	147 000
Charges financières : emprunts	224 408	216 918	201 878	188 600	176 900	-6,20	-11 700
Charges exceptionnelles	27 815	83 076	473 988	6 000	23 400	290,00	17 400
TOTAL DES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 551 306	6 670 572	7 308 156	7 732 100	8 838 644		1 106 544

	2019	2020	2021	2022 (provisoire)	2023 (provisoire)	evolution 2022 à 2023 en %	EN VALEUR
Atténuations de charges (remboursements)	89 508	183 471	231 373	122 000	132 000	8,20	10 000
Produits des services	281 496	171 219	194 559	206 100	208 800	1,31	2 700
Impôts et taxes	4 551 136	4 663 421	5 153 690	5 342 600	5 504 500	3,03	161 900
Dotations et participations	2 434 458	2 508 796	2 570 129	2 765 800	3 200 100	15,70	434 300
Produits des domaines (locations)	227 948	229 384	228 466	237 900	239 900	0,84	2 000
Produits exceptionnels	83 548	193 169	54 079	24 100	69 600	188,80	45 500
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 668 094	7 949 460	8 432 29 6	8 698 500	9 354 900		656 400
EPARGNE DE GESTION	1 285 463	1 385 713	1 745 927	1 136 900	646 956		
EPARGNE BRUTE	1 116 788	1 278 888	1 124 140	966 400	516 256		
TAUX EPARGNE BRUTE	14,56%	16,09%	13,33%	11,11%	5,52%		

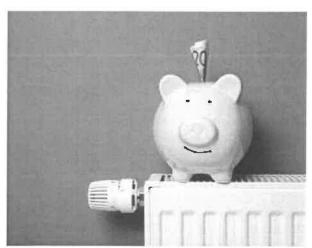
Une importante hausse des crédits budgétaires est cependant inscrite pour absorber les :

- Dépenses de personnel : effet en année pleine de la révision du point d'indice ;
- Dépenses de fonctionnement courant : + 300 % des dépenses en matière d'énergie et intégration en année pleine des nouveaux équipements
- (+ 100000 euros).

Il est à noter que sur ces deux points, la commune bénéficiera du « filet de sécurité » ou dotation mise en place par l'état pour aider les collectivités territoriales dans la prise en charge de ces importantes dépenses inattendues.

En outre, les efforts sur les investissements d'économie d'énergie faits depuis plusieurs années vont être poursuivis pour amplifier les économies en résultant.

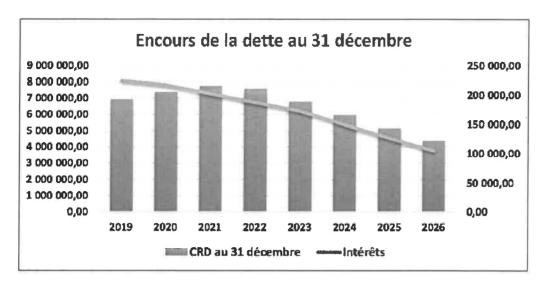
In fine, au stade du budget primitif provisoire, **l'épargne** brute qui sera dégagée est estimée à 516 K€.



En 2023, la commune devra faire face à une augmentation de plus de 300 % des dépenses en matière d'énergie.



Au 31 décembre 2022, l'encours de dette long terme de la commune s'élève à 7 585 541,44 € réparti sur 20 emprunts en catégorie 1-A de la charte Gissler (100 % à taux fixe). Les intérêts de la dette sont de 187 238,27 € au 31 décembre 2022.

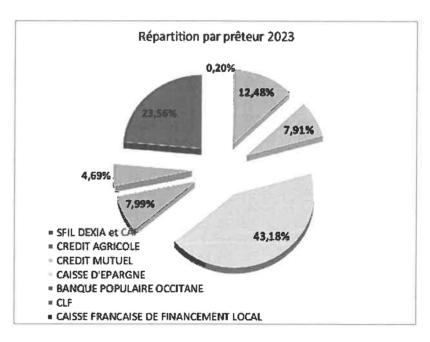


Ces différents emprunts ont été mobilisés auprès de plusieurs établissements bancaires permettant de diversifier la dette et d'obtenir les meilleures conditions financières possibles:

Les derniers emprunts significatifs souscrits par la commune sont les suivants :

- 2019:800 000 € pour la rénovation et l'extension des tribunes du stade;
- 2020: 1 000 000 € pour la rénovation et l'extension du COSEC et 30 000 € pour l'aménagement du centre social (MJC-CS);
- 2021 : 1 000 000 € suite au remboursement anticipé des droits de tirage voirie à la demande du Muretain Agglo ;
- 2022 : 600 000 € pour le financement des investissements de l'exercice.

La capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) permet d'apprécier le nombre d'années nécessaires à une commune pour rembourser l'intégralité du capital de sa dette à partir de sa seule épargne brute. Il est recommandé que sa valeur n'excède pas 10 ans.



Cette capacité est de 7,9 années en 2022 (contre 6,9 en 2021) du fait principalement de la légère dégradation de l'épargne brute.



5.1 Evolution des dépenses de personnel

Le ratio qui établit le poids des dépenses de personnel est le résultat de la division entre le montant de l'ensemble des charges réelles de la collectivité et celui des charges de personnel. En moyenne, ce ratio, pour la commune de Saint-Lys, se situe aux environs de 47.5 %, en dessous du ratio moyen des communes de la même strate qui est de 57.5 % (Source: DGCL - Donnée DGFIP).

	2019	2020	2021	2022 (provisoire)	2023 [provisoire]	evolution 2022 à 2023 en %	EN VALEUR	impact décisions exogènes
Charges de personnel	3 086 398	3 174 144	3 369 137	3 839 000	4 116 000	7,22	277 000	140 000
TOTAL DES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 551 306	6 670 572	7 308 156	7 732 100	8 838 644		277 000	140 000
POIDS DES CHARGES DE PERSONNEL/TOTAL DEPENSES	47,11%	47,58%	46,10%	49,65%	46,57%			

Il s'agit d'un ratio dit de « rigidité » car les dépenses de personnel sont souvent incompressibles.

Il convient de rappeler que des décisions exogènes ont largement contribué à alourdir le montant de la masse salariale, tant en 2021 et 2022 avec notamment :

- La revalorisation du point d'indice de 3.5 % (effet 90 000 euros en année pleine)
- La revalorisation des salaires des agents de catégorie C et de catégorie B (effet 35 000 euros en année pleine) ;
- Augmentations successives du SMIC et du minimum de traitement (effet 10 000 euros en année pleine).

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL 7 700 000 70,00% 5 700 000 50.00% 5 709 000 WC0,05 1 700 000 200,00k -300 000 -10,00% 2019 2020 2021 2022 (provisoire) 2023 (provisoire) Charges de personnel TOTAL DES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT

FOIDS DES CHARGES DE PERSONNEL/TOTAL DEPENSES

5.2 Evolution des Effectifs

En 2023, les effectifs de la collectivité, en « ETP » (Equivalents Temps Plein) resteront stables, au même niveau que ceux de 2022. En effet, même si de nouveaux recrutements sont réalisés, cela se fera à effectif constant.

Depuis 2018, le nombre d'ETP a évolué de 6.62 ETP, soit 9 agents. Le nombre d'agents contractuels a été réduit au profit des titulaires dans le cadre d'une politique de pérennisation des postes et des agents.

On notera le renfort particulier apporté aux Services Techniques avec le recrutement de :

- 1 agent DT DICT : compétence particulièrement nécessaire sur la collectivité pour le suivi et les déclarations de tous les travaux notamment de voirie sur la ville
- 2 agents sur le secteur bâtiment, festivités
- 2 agents environnement, propreté urbaine

EVOLUTION DES EFFECTIFS EN ETP AU 31 DECEMBRE DE CHAQUE ANNEE

	31/12/2018		31/12/2019		31/12/2020		31/12	/2021	31/12/2022	
	Contractuels	Titulaires								
	11,5	64,03	11,4	63,07	10,4	66,21	9,5	71,57	9	73,15
TOTAL ETP	75,	53	74,	47	76,1	51	81,	.07	82	,15

Les effectifs du service de la police municipale ont été augmenté d'un agent.

Pour ce qui concerne les services administratifs, la direction générale, la direction des affaires juridiques et un chargé de suivi des projets, ainsi qu'une responsable du service communication/assistante du cabinet du maire sont venus compléter les effectifs afin de sécuriser les procédures et le suivi des travaux.

La répartition des agents titulaires, en nombre d'agents et de catégories, sur les deux dernières années est la suivante : On notera une stabilité de l'ensemble ainsi qu'un certain équilibre dans la répartition Hommes/Femmes.

		31/12/2021	31/12/2022				
CATEGORIES	A	В	С	Α	В	С	
NBRE D AGENTS	8	9	69,5	8	11	66,5	
HOMMES		41		40			
FEMMES		46			46		

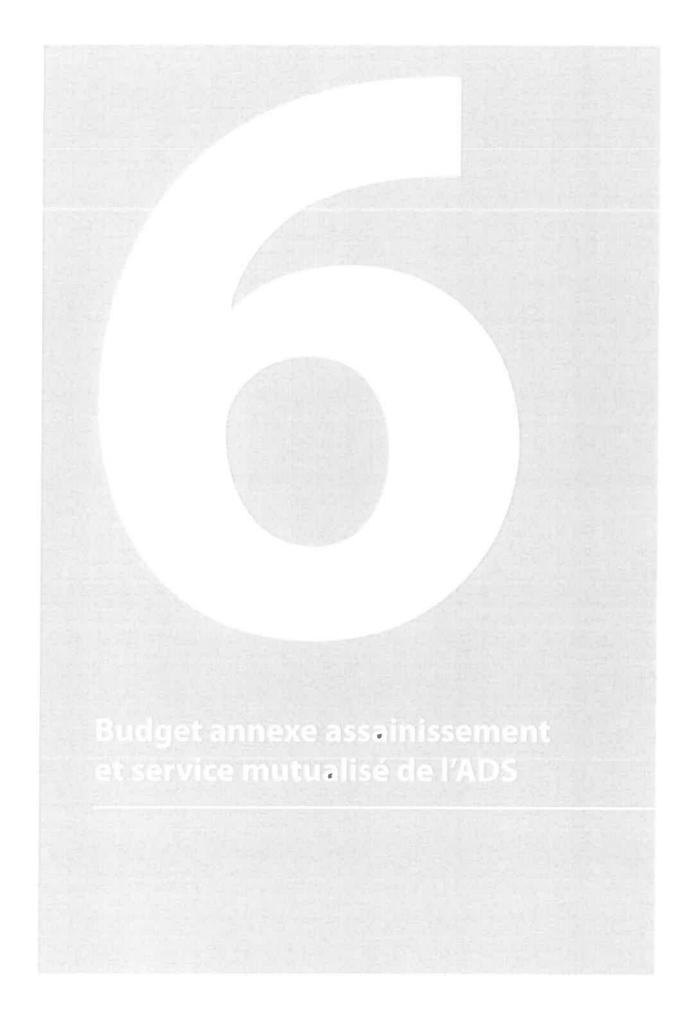
5.3 Point sur l'absentéisme (années de référence 2020 et 2021)

	Agents absents		Nbre de jours		Taux d'absence		Taux moyen national
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Maladie ordinaire	25	22	888	996	3,74	3,79	4,8
Maternité	2	0	164	0	0,69	0	
Longue maladie, longue durée	4	4	1 326	1393	5,59	5,3	2,9
Accident du travail	6	7	1.195	1560	5,04	5,94	1,2
ABSENCE GLOBALE	37	33	3573	3949	15,06	15,03	9,2

hors maternités

En 2020 et 2021, les absences pour « maladie ordinaire » qui sont les plus difficiles à appréhender et anticiper, respectivement à un niveau de 3.74 et 3.79 % du temps de travail, se situent à un niveau inférieur à la moyenne nationale d'un taux de 4.2 % en 2020 par exemple (source La Gazette des Communes).

Toutefois, les arrêts pour longues maladies ou accidents du travail sont plus marqués.



6.1 La gestion de l'eau (potable et pluviale urbaine) et de l'assainissement

 Depuis le 1er Janvier 2020, suite au transfert obligatoire institué par la Loi NOTRe du 7 Août 2015, de la commune vers les communautés d'Agglomération, ces 3 compétences sont exercées par l'Agglo du Muretain et par représentation substitution déléguées à des syndicats mixtes historiques ou par conventions de délégations à la commune.



L'extension de la station d'épuration est en cours d'étude par Réseau 31.

- Les compétences « Eau Potable et Assainissement Non Collectif » sont gérés par le SIECT par protocole transitoire. La compétence « eau pluviales urbaines » est à la charge déléguée de RESEAU 31. La compétence « assainissement collectif » est pour la collecte et le transport en convention de délégation à la commune avec le Muretain Agglo et à RESEAU31 pour le traitement des eaux usées.
- Il a été établi en 2020 un nouveau schéma communal d'assainissement. L'approbation de ce schéma est concomitante à la révision du PLU. Les diagnostics menés sur les entrées d'eaux claires parasites et météorologiques, permettent de planifier les travaux en conséquence. Par ailleurs, l'extension de la station d'épuration est en cours d'étude par Réseau 31 en corrélation avec la révision actuelle du PLU.
- Dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie, les poteaux à incendie font l'objet d'un suivi attentif en terme de nouvelle implantation et de remplacement.
- Les réseaux d'eaux usées font l'objet de divers travaux annuels d'entretien et d'inspection.

6.2 Le service de l'ADS

Dès 2005 et particulièrement au travers de la loi Alur en 2014, l'état a souhaité réviser son implication dans le suivi du droit des sols.

Le désengagement des directions départementales des territoires s'est inscrit dans un mouvement de décentralisation marquant la volonté de responsabiliser les collectivités locales et répondant à l'impératif de réduction du déficit budgétaire souligné dans le rapport de la cour des comptes.

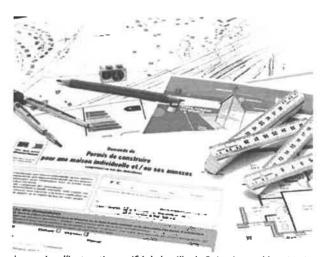
En 2018, la commune de Saint-Lys a su innover et miser sur une solidarité entre communes.

Le service d'instruction unifié de la ville de Saint-Lys, créé en 2018 rassemble aujourd'hui 9 communes de notre bassin de vie, il fournit un service public de proximité tout en optimisant les coûts et simplifiant les démarches de chacun.

Les dépenses du service unifié sont réparties entre les communes adhérentes, liées par convention votées en CM et suivant des clefs de répartition pour les missions de base et en fonction du temps passé pour les missions optionnelles.

La première période établie à 5 ans par convention arrive à son terme et permet d'établir un premier bilan d'activité. Le fonctionnement du service est régi par l'ensemble des communes représentées chacune par leur Maire. Dans un gage de solidarité et d'équité chaque commune quelle que soit sa dimension représente une voix. L'arbitrage politique des élus valide chacune des grandes orientations.

Les communes adhérentes ont toutes renouvelé leur confiance au service délivré par la ville de Saint-Lys pour une nouvelle période sous convention.



Le service d'instruction unifié de la ville de Saint-Lys, créé en 2018 rassemble aujourd'hui 9 communes.

Le périmètre initial d'intervention s'est étendu en 2021 et est passé de 7+1 communes à 9+1 communes adhérentes. La qualité du service rendu et la qualité de l'instruction sont unanimement relevées, ce service de grande proximité permet indiscutablement une économie d'échelle amplifiée par la solidarité mise en œuvre dans les clés de répartition du financement du service, il permet également une sécurisation fondamentale des actes. Enfin les efforts constants des agents permettent une articulation entre l'instruction et la planification.

Le fonctionnement du service d'Application du droit des sols est sans cesse adapté pour permettre une plus grande souplesse et une fluidité dans le traitement des dossiers. Il délivre un service étendu avec les missions base + accompagnement CUa, CUb, pré contentieux, planification, SSI...

Le service ADS a coordonné toutes les communes pour la mise en œuvre notamment des télé-procédures, du suivi des dispositions de sécurité incendie.



2022 aura vu la mise en place de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme.

Le service ADS poursuivra son accompagnement renforcé aux communes notamment sur la planification et le précontentieux et aux porteurs de projets, notamment au stade des avant-projets pour les dossiers à enjeux. Les années 2021 et 2022 auront marqué un cap avec l'intégration de 2 nouvelles communes et la mise en place de la dématérialisation de la chaine d'instruction.

Bilan de période 2018 /2022

Dimension juridique:

Le Renouvellement des conventions des 9 communes est prévu en janvier 2023.

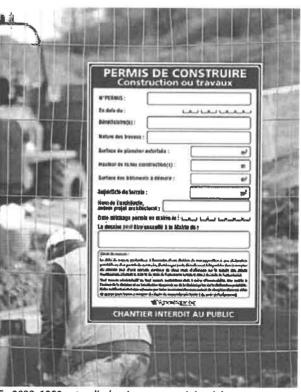
Dimension organisationnelle:

- Évolution du nombre d'actes pondérés traités :
 - 642 en 2018 dont 206 pour Saint-lys
 - 1250 en 2022 dont 356 pour Saint-Lys soit 94% d'augmentation d'activité en acte pondérés
- Évolution des effectifs
 - -3,00 ETP en 2018
 - -4,06 ETP en 2022 soit 35% d'augmentation du temps de travail

Dimension financière:

- Coûts de fonctionnement
 - 134 126€ en 2018
 - 175 901€ en 2022 soit 31% d'augmentation en euros
- Couts de l'acte pondéré :
 - 209€ en 2018
 - 140€ en 2022 soit -33% de diminution en euros

Les années 2021 et 2022 auront marqué un cap avec l'intégration de deux nouvelles communes et la mise en place de la dématérialisation de la chaine d'instruction.



En 2022, 1250 actes d'urbanisme auront été traités par les services de l'ADS, contre 642 en 2018.

Synthèse

es orientations financières pour l'exercice 2023 se veulent toujours dans la continuité d'une trajectoire budgétaire claire et transparente :

- Répondre aux besoins de la population, en limitant le recours au levier fiscal;
- Moduler et adapter les services pour une meilleure efficience;
- Maitriser les dépenses de fonctionnement ;
- Maintenir le niveau d'endettement sous les seuils d'alerte;
- Préserver une capacité d'investissement pour les années futures.

Les efforts resteront concentrés sur une optimisation des dépenses et une recherche active de financements (subventions, financeurs privés, partenariat).

Notre souhait reste celui de permettre un programme d'investissement ambitieux en corrélation avec les besoins d'une commune de bientôt 10 000 habitants avec :

- Une stratégie qui aura vocation à préparer les projets structurants en lien avec notre programme politique poursuivi en 2023 ;
- L'ambition est de poursuivre le développement de la ville tout en préservant le cadre et la qualité de vie de ses habitants. C'est à l'appui du contrat « Bourgs-Centres » signé avec la région Occitanie et traduisant notre proposition d'un projet global de valorisation et de développement de la ville, que nous nous engageons à moyen et long terme :
 - À requalifier l'espace public et l'habitat ;
 - À valoriser et développer les spécificités locales (patrimoine, paysages, diversités, dynamisme économique, agricole et associatif);
 - À améliorer les services et les équipements publics ;
 - À développer et renforcer l'attractivité de notre ville, à permettre des mobilités apaisées.

La vigilance sur l'utilisation des deniers publics est plus que jamais renforcée en lien avec les incertitudes sur l'économie, l'inflation actuelle particulièrement marquée sur les dépenses d'énergie et sur le maintien des dotations.

La priorité reste le déploiement des services publics continus, modernisés et adaptés aux besoins des citoyens usagers.

Les élus ainsi que l'ensemble des services municipaux sont mobilisés dans cette démarche pour partager avec nos administrés, la fierté d'un service public de qualité, et de proximité.

